

Bas-Rhin Ville Villé**Le conseil municipal vote une hausse de la fiscalité de 8,5 %***le 13/04/2011 à 00:00 par Arsène Humbert***Réunis en séance budgétaire, les élus de Villé ont voulu préserver les équilibres financiers et maintenir une capacité d'autofinancement pour faire face aux investissements courants.**

Lundi soir, la séance budgétaire pour 2 011 a rassemblé au complet l'ensemble des membres du conseil municipal. Préalablement au vote du budget, le conseil municipal était amené à fixer les taux de fiscalité pour 2 011.

Le maire André Frantz a donné des informations préalables sur la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe professionnelle ce qui a entraîné un certain nombre de modifications au niveau de l'assiette que des taux de fiscalité. Elle est remplacée par la contribution économique territoriale, composée de la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE). La taxe d'habitation bénéficie du transfert d'une fraction du taux précédemment voté par le conseil général, désormais affectée aux communes.

Compte tenu de l'ambitieuse politique d'investissement menée par la commune de Villé, mais aussi de la situation économique générale, il est proposé une hausse de la fiscalité de 8,5 %, au lieu des 7, 5 % initialement prévus. À une voix contre et trois abstentions, la nouvelle taxation a été approuvée.

Frais de personnel réduits

Le budget 2 011 marque la fin de la rénovation de la mairie, que la population pourra découvrir lors d'une journée « portes ouvertes ». Les travaux de requalification de la voirie urbaine au centre ville marqueront une pause, pour permettre au bourg-centre de retrouver la quiétude.

Les dépenses de fonctionnement, qui se montent à 1 062 000 euros, comprennent les charges à caractère général, avec un montant de 285 000 €, les frais de personnel, ramenés de 417 000 en 2010 à 398 000 € pour 2 011 ; les charges de gestion courante à 147 500 € contre 151 952 € en 2010.

Les subventions allouées aux associations locales ou intercommunales se chiffrent en tout à 8 630 €.

Les recettes de fonctionnement, qui s'établissent à 1 062 000 €, proviennent des produits de service et du domaine, des impôts et taxes et du produit des dotations et subventions.

Les dépenses et recettes d'investissement se montent à 1 340 000 €. Les dépenses proviennent de l'emprunt de 1 500 000 € pour des opérations d'investissement, couvertes par des dotations et des subventions.

Le budget primitif du lotissement « Pommiers 2 » s'établit en dépenses et en recettes à 993 024 €.

Un parasol en terrasse

Concernant le personnel communal, le conseil a approuvé une prolongation d'un emploi et la création d'emplois à durée déterminée, sous la forme de CAE.

Aux points divers, les élus ont adopté la fixation des prix des maisons fleuries. Les gratifications seront remises sous la forme de bons d'achat, de 45 € à 15 €.

Afin de sécuriser son abri-terrasse, le restaurateur-traiteur Wendling a sollicité l'autorisation d'implanter, de façon temporaire, un parasol de 5 mètres de côté avec un point d'amarrage dans le sol. Ce restaurant, déjà soumis à une redevance du domaine public pour la terrasse, n'aura pas de contribution supplémentaire à verser pour la nouvelle installation.

Le maire a souligné le grand succès du Rallye des poussettes, avec la présence d'un millier de personnes à Villé. Il a aussi évoqué le rempotage des jardinières de fleurs le 29 avril à l'atelier communal, ainsi que la cérémonie du 8 mai, avec un rassemblement au cimetière militaire à 9 h 45 et une cérémonie à 10 h.

Les travaux à la mairie vont vers les finitions, a-t-il poursuivi, mais il faut tout de même encore compter un mois pour le déménagement. Quant à la situation des travaux de la nouvelle gendarmerie, le maire ne peut donner d'indication quant à l'inauguration. Il semblerait que l'installation dans le nouveau bâtiment soit imminente.

le 13/04/2011 à 00:00 par Arsène Humbert